

COMMUNE DE MARCHESIEUX  
REUNION DU 21 AVRIL 2016

**Présents** : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Virginie POISSON, Patrick POUILLAIN, Sandra DORLÉANS, Jean-Marc KUZMIAK, Grégory GAY, Nathalie HÉLAINE, Emilie CARDET, Maryline MARTIN

Procuration de Nicole JOUIN à Roland LEPUISSANT.

**Absents** : Rémi CUCU, David OURRY.

Des conseillers municipaux demandent une modification concernant une question diverse de la précédente réunion. « Le conseil municipal souhaite savoir le prix de vente de la parcelle ZC 13 le long de la Taute avant de se prononcer » un courrier à maître Cornille –Orvain sera fait dans ce sens.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 30/03/2016.

**Délibération n° 2016/04/01**

**ARRÊTÉ DE PÉRIMÈTRE DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE**

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu du projet de fusion des communautés de communes de La Haye su Puits, de Lessay et de Sèves-Taute.

31 communes constitueront cette nouvelle communauté de communes.

**Le conseil municipal, à la majorité (1 contre, 1 abstention), se prononce pour l'arrêté de périmètre.**

**Délibération n° 2016/04/02**

**PURGE CHÊNE BRULÉ**

Le Maire fait le compte rendu de visite de Monsieur BALLEY (technicien du conseil départemental) concernant la réfection de voirie plus particulièrement la purge de chaussée au lieu-dit du chêne brûlé.

Un drainage avec regard serait à réaliser.

Le coût total des travaux est estimé à 5000€ TTC, cependant une partie pourrait être réalisée par les employés communaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au schéma et qu'une partie des travaux soit réalisée par les employés communaux.**

**Délibération n° 2016/04/03**

**PROPOSITION EFFACEMENT DE DETTES ASSAINISSEMENT**

COMMUNE DE MARCHESIEUX  
REUNION DU 21 AVRIL 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission de surendettement des particuliers de la manche a étudié la situation de Monsieur Maxime AUVRAY.

La demande est recevable et orientée vers une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

La procédure consiste à proposer l'effacement des dettes auprès du juge compétent auquel il appartiendra d'y donner suite ou non.

Monsieur Maxime AUVRAY est redevable de 80.02€ d'assainissement à la commune.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de contester cette recommandation et ne souhaite pas l'effacement de la dette pour l'assainissement.**

**Délibération n° 2016/04/04**

**SALLE DES FÊTES : DEMANDE GRATUITÉ**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Association Solidarité Amérique Centrale qui demande la gratuité de la salle des fêtes pour la soirée théâtre qui a lieu le 9 avril 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif associations communales soit 50.00€ + chauffage 30.00€ + assurances 3.50€.

**Délibération n° 2016/04/05**

**CIRCUIT RANDONNÉE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire présente aux conseillers municipaux le circuit de randonnée proposé par le point info tourisme de la communauté de communes Séves-Taute.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable au circuit de randonnée proposé.**

**PROJET REHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Le Maire informe les conseillers municipaux que la visite de la commission de sécurité a eu lieu le 5 avril 2016, son avis est favorable.

Les prélèvements amiante et plomb ont été faits.

Concernant le diagnostic établi par Monsieur LAMARE, le conseil municipal retient le scénario 3 pour l'estimation des travaux

**COMMUNE DE MARCHESIEUX**  
**REUNION DU 21 AVRIL 2016**

Scénario 3 :

Il s'agit d'envisager la démolition et la reconstruction partielle du bâtiment actuel (zone salle, et sanitaires existants) et de rénover la zone scène et les locaux adjacents. Cette solution permet de gagner un peu de surface vers la voirie et d'optimiser le dispositif d'accès pour les personnes à mobilité réduite. (schéma de principe identique au scénario 1)

➤ Désamiantage :	35 000 € HT
➤ Démolition partielle du bâtiment :	15 000 € HT
➤ Reconstruction partielle du bâtiment (375 m <sup>2</sup> environ) :	562 500 € HT
➤ Rénovation de la zone scène (155 m <sup>2</sup> environ) :	165 075 € HT
➤ Aménagement extérieur :	30 000 € HT
(hors parcelle n°222)	
➤ <b>Total :</b>	<b>807 575 € HT.</b>

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de rencontrer Monsieur LAMARE afin de développer le scénario 3 et de trouver des solutions pour diminuer le coût des travaux.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Un logement HLM type F3 sera disponible le 18 juillet 2016 la commune peut proposer des candidats
- L'APE demande quand faire la demande d'aide ponctuelle pour la location de la salle des fêtes : dès la demande de location ou dès la manifestation réalisée
- Pour la mi-carême la salle des fêtes est gratuite pour la réunion des anciens de Familles Rurales. Pour le repas du 10 avril 201+le tarif normal sera appliqué.
- Pour toute autre manifestation d'association dans la salle des fêtes toute demande de gratuité doit être faite par courrier auprès du conseil municipal,
- Le conseil donne son accord à l'APE pour l'organisation de la fête de fin d'année dans la cour de l'école,
- Le prix du m<sup>2</sup> au lotissement de la Haiglière est maintenu à 20€,
- SOGETI, faire une demande d'aide à l'agence de l'eau pour le 8 juin,
- Les travaux au plateau multisport ont été retenus au contrat de territoire,
- La pompe à eau : des devis vont être demandés,
- Réunion de restitution BRGM le 7 juin en mairie : le conseil souhaite y participer et propose un horaire de réunion en soirée, la proposition va être faite au service

***Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 mai à 20h30.***